



Rapport d'activités GAPP 2007

Cinéma

La commission se compose de 11 personnes dont 3 formant le bureau.

Elle se constitue de :

- Représentants du milieu cinématographiques (professeur de cinéma, exploitant de salle)
- Enseignants des écoles primaires, secondaires et post-obligatoires
- Educateurs (Le Point)
- Parents d'élèves (GAPP et FAPECO)

La commission a abaissé l'âge légal et fixé l'âge suggéré d'environ un tiers des films sortis sur les écrans romands, les deux tiers restant étant traités par le canton de Vaud.

Depuis le 1er janvier le canton de Vaud a changé de loi et introduit une taxe de visionnement de 200frcs. Genève a emboîté le pas le 1er mars.

Cette taxe a été très mal accueillie par les distributeurs et certains renoncent à faire visionner leurs films. Ceux-ci sortent alors sur les écrans avec un âge légal de 16 ans.

En septembre, une séance en commission plénière avec les vaudois a été organisée afin de partager remarques et idées.

3 personnes y ont été invitées pour une table ronde sur la violence et l'image :

- MM. Frédéric Baillif, éducateur et réalisateur du film-documentaire « La bande du parc de Geisendorf »
- Nicole Liengme, pédopsychiatre et fondateur de l'association païdos
- Orlando Moro, responsable de la brigade des mineurs GE

Ce fut une soirée riche en échanges et informations

Pour plus de renseignements sur le fonctionnement de la commission, ou pour connaître les âges des différents films à l'affiche, visitez notre site :

www.geneve.ch/filmages